



N° SP_2018_12_008

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

2EME COMMISSION

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Mission Tourisme

OBJET : Schéma départemental des véloroutes et voies vertes

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à Mme REJASSE ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme FREDAGUE-POUPON, excusée, a donné délégation de vote à M. VEYRIRAS ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; M. VIROULAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans la continuité des aménagements cyclotouristiques autour du lac de Saint-Pardoux et sa liaison avec Limoges, il est proposé d'approuver le schéma départemental des véloroutes et voies vertes pour la période 2018-2022.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Les aménagements cyclotouristiques réalisés en 2018 autour du lac de Saint-Pardoux et entre Limoges et la station lacustre ont constitué le premier maillon de la politique départementale de cyclotourisme. La prise en compte du schéma national des véloroutes et voies vertes permet de mettre en perspective la station de Saint-Pardoux dans un contexte plus global et de proposer l'adoption d'un schéma départemental des véloroutes et voies vertes sur la période 2018-2022.

I. La station de Saint-Pardoux, premier maillon de la politique départementale de cyclotourisme

L'année 2018 a vu la concrétisation de deux aménagements cyclotouristiques participant à la valorisation de la station de Saint-Pardoux :

- la piste cyclable entre Santrop et Chabannes ;
- la véloroute entre Limoges-Uzurat et Santrop.

Ces réalisations contribuent à la mise en œuvre des premières orientations de la politique départementale de tourisme adoptées en février 2017. En effet, dans ce cadre, l'Assemblée départementale a souhaité s'appuyer sur des pôles structurants et des filières emblématiques pour développer l'attractivité touristique de la Haute-Vienne. Le lac de Saint-Pardoux et le tourisme d'itinérance, dont le cyclotourisme et la randonnée, ont été identifiés comme des atouts de développement touristique.

Ainsi, un produit touristique de randonnée pédestre itinérante entre Limoges, Saint-Pardoux et les Monts d'Ambazac est en cours d'élaboration, dans le cadre d'une approche globale de l'itinérance dans un périmètre de 30 km autour du lac. Un rapport spécifique est consacré à ce projet.

Ces premiers aménagements constituent un engagement de la politique départementale en matière de cyclotourisme, en prenant appui sur un pôle majeur pour les activités de pleine nature et son principal bassin émetteur d'usagers et de clients. Pour autant, afin de participer à l'irrigation du territoire, il importe que Saint-Pardoux ne soit pas uniquement relié à Limoges mais aussi à des itinéraires cyclotouristiques d'intérêt national qui traversent les zones rurales du département et du Limousin.

II. Le maillage d'itinéraires à partir de Saint-Pardoux et l'opportunité d'un schéma départemental des véloroutes et voies vertes

A- Le schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V)

Le schéma national des véloroutes et voies vertes apporte un éclairage sur les enjeux du développement du cyclotourisme en Haute-Vienne (voir carte n°1).

Dans cette perspective, il semble pertinent de poursuivre la connexion de la station de Saint-Pardoux avec la véloroute nationale 90. En effet, cette V90 constitue une liaison transversale entre deux Euro véloroutes (EV) :

- l'EV6, la « véloroute des fleuves », de l'Atlantique (Nantes) à la mer Noire (Bulgarie) sur 3 653 km, dont la « Loire à vélo » constitue l'une des composantes renommée ;

- l'EV3, la « Scandibérique », de la Norvège (Trondheim) à l'Espagne (Saint-Jacques-de-Compostelle) sur 5 000 km.

Par ailleurs, un second axe national traverse la Haute-Vienne : la V93, liaison entre le lac de Vassivière et les lacs de Haute-Charente (territoire desservi par la Scandibérique), par Saint-Léonard-de-Noblat, Limoges et Rochechouart, située à moins de 20 km de Lésignac-Durand.

B- Les conséquences du SN3V sur l'aménagement des véloroutes en Haute-Vienne

La prise en considération du SN3V aurait pour conséquences :

- la prolongation de la liaison Limoges – Saint-Pardoux vers l'EV6 (via la Creuse) ;

Cette hypothèse nécessiterait la poursuite de la signalisation directionnelle spécifique aux véloroutes le long d'un itinéraire passant par Saint-Pardoux, Bessines-sur-Gartempe, Bersac-sur-Rivalier et Laurière avant de rejoindre la V90 à Bénévent-L'abbaye.

- la signalisation des liaisons Limoges - Saint-Léonard-de-Noblat - Bénévent-L'abbaye ;

Cette signalisation permettrait de proposer pour la prochaine saison estivale une première boucle cyclotouristique entre Limoges, Saint-Pardoux, Bénévent-L'abbaye et Saint-Léonard-de-Noblat.

- la création des liaisons Limoges – Saint-Yrieix vers la Dordogne (Jumilhac-le-Grand) et Limoges – Rochechouart vers l'EV3 (via la Charente) ;

La poursuite de la signalisation de la V90 entre Limoges, Saint-Yrieix-la-Perche et Jumilhac-le-Grand puis de la V93 entre Limoges, Rochechouart et Lésignac-Durand pourrait être également envisagée.

C- L'intégration d'itinéraires d'intérêt départemental ou intercommunal

Enfin, d'autres itinéraires d'intérêt départemental ou intercommunal pourraient être étudiés et réalisés par le Département ou des collectivités locales, notamment :

- la voie verte du Haut Limousin, entre Saint-Pardoux et/ou Bessines-sur-Gartempe et le département de la Vienne, pour rejoindre la Scandibérique à Lussac-les-Châteaux ;
- la liaison V90 – V93 par la voie verte des Hauts de Tardoire (Saint-Hilaire-les-Places – Bussière-Galant - Châlus – Oradour-sur-Vayres – Rochechouart), seule voie verte actuelle du Limousin ;
- la liaison Saint-Pardoux – Saint-Victurnien (V93) par Nantiat et Oradour-sur-Glane ;
- une liaison Bujaleuf – Corrèze près de la vallée de la Vienne, par Eymoutiers et Nedde.

Cet ensemble de propositions (Voir carte n°2) pourrait donner lieu à l'établissement d'un schéma départemental des véloroutes et voies vertes dont les modalités peuvent être esquissées comme suit.

III. Les modalités d'un schéma départemental des véloroutes et voies vertes (SD3V)

A- Calendrier prévisionnel

La mise en œuvre d'un SD3V pourrait être envisagée sur la période 2018-2022, selon un calendrier qui pourrait être le suivant.

Liaison	Niveau d'intérêt	km	Coût (€) (réel ou évalué à 900 €/km)	Echéance de réalisation
Limoges - Saint-Pardoux	Régional (SR3V NAQ)	28	25 000	Réalisé en 2018
Saint-Pardoux - Creuse	Régional (SR3V NAQ)	32	30 000	2019
Limoges - Saint-Léonard - Creuse	National (V90)	38	35 000	2019
Limoges - Dordogne	National (V90)	66	60 000	2020
Limoges - Charente	National (V93)	60	55 000	2021
Saint-Léonard - Vassivière	National (V93)	40	35 000	2021

Et à partir de 2022 :

Bujaleuf - Corrèze	Départemental	40	35 000	A partir de 2022
Liaison V90 - V93 par voie verte des Hauts de Tardoire	Départemental	A étudier (hypothèse de 33 km à 30 000 €)		A partir de 2022
Saint-Pardoux - Saint-Victurnien (V93) par Oradour-sur-Glane	Régional (SR3V NAQ)	A étudier (hypothèse de 43 km à 40 000 €)		A partir de 2022

B- Incidences budgétaires

Un programme pluriannuel de signalisation (hors subventions aux collectivités locales) d'un montant de l'ordre de 340 000 €, budgété et voté annuellement dans le cadre de l'enveloppe signalisation directionnelle, serait nécessaire selon le calendrier prévisionnel suivant (avec application d'un plafond de 100 000 €/an) :

Exercice	Crédits (€)
2018	25 000
2019	65 000
2020	60 000
2021	90 000
A partir de 2022	100 000
Total	340 000

Une subvention a été sollicitée auprès du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 25 % du montant des opérations dont les études sont réalisées.

De plus, le Département pourrait apporter son soutien au projet de véloroute du Haut Limousin par :

- le transfert aux collectivités locales d'emprises foncières à titre gracieux pour la partie de l'itinéraire non concernée par le projet Hyperloop ;

- la mise en place d'une signalisation de contournement de la piste d'essai de l'Hyperloop de 5,5 km sur la RD25 entre Droux et la Barrière de Magnac-Laval ;
- un subventionnement des opérations portées par les collectivités locales, selon les dispositifs en vigueur.

C- Principe de jalonnement

La mise en place de la signalisation directionnelle pourrait s'appuyer sur le même principe que celui qui a guidé le jalonnement de la liaison Limoges – Saint-Pardoux, à savoir signaler le terminus de la liaison. Cela impliquerait de mentionner au départ de chaque itinéraire le dernier bourg traversé en Haute-Vienne. Les mentions seraient donc les suivantes :

- Liaison Saint-Pardoux - Creuse : « Saint-Pardoux en venant de la Creuse », « Laurière en allant vers la Creuse » ;
- Liaison Limoges – Saint-Léonard - Creuse : « Limoges en venant de la Creuse », « Le Châtenet-en-Dognon en allant vers la Creuse » ;
- Liaison Limoges - Dordogne : « Limoges en venant de la Dordogne », « Saint-Yrieix en allant vers la Dordogne » ;
- Liaison Limoges - Charente : « Limoges en venant de la Charente », « Rochechouart en allant vers la Charente » ;
- Liaison Saint-Léonard - Vassivière : « Limoges en venant de Vassivière », « Lac de Vassivière en allant vers Vassivière » ;
- Liaison Saint-Léonard - Corrèze : « Limoges en venant de la Corrèze », « Rempnat en allant vers la Corrèze ».

D- Coordination interdépartementale

Enfin, au stade opérationnel, une coordination avec les départements voisins concernés serait nécessaire.

J'ai l'honneur de soumettre ces éléments à vos délibérations, qui pourraient s'exprimer sur la base du projet-ci-après.

DECISION

Vu la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des 10 février 2017 et 8 février 2018 approuvant les orientations pour la politique départementale de tourisme ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver le schéma départemental des véloroutes et voies vertes de la Haute-Vienne pour la période 2018-2022 tel qu'exposé dans le rapport de son Président ;

d'autoriser son Président à signer toute décision à intervenir dans ce cadre.

42 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à Mme REJASSE), M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON (délégation de vote à M. VEYRIRAS),

Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, M. RUMEAU (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Signé

Franck PERRACHON

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2018
Affiché le 21 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 15 janvier 2019